

## MÉDECINE POUR LE PEUPLE : DES MAISONS MÉDICALES LUTTENT POUR LE DROIT À LA SANTÉ

Marie-Thérèse Coenen (historienne, CARHOP asbl)



Dans le paysage de la médecine de première ligne, les maisons médicales de Médecine pour le Peuple occupent une place particulière. Pionnier dans la création des centres de santé de proximité, ce réseau coordonne aujourd’hui 11 maisons médicales multidisciplinaires, toutes affiliées au Parti du travail de Belgique (PTB-PvdA). Une appartenance politique qui ne ferme cependant la porte à aucun.e patient.e :

LES MAISONS  
MÉDICALES,  
LE DROIT À  
LA SANTÉ POUR  
TOUS ET TOUTES !

Revue n° 25,  
Décembre 2024

### MOTS - CLÉS

- Droit à la santé
- Maison médicale
- Parti du travail de Belgique

### COMITÉ DE LECTURE

Amélie Roucloux  
Claudine Marissal  
François Welter

### CONTACTS

Éditeur responsable :  
François Welter

Coordinatrices :  
Claudine Marissal  
Amélie Roucloux

Support technique :  
Neil Bouchat  
Claudio Koch  
Catherine Pinon

[www.carhop.be](http://www.carhop.be)

Tél : 067/48.58.61  
02/514.15.30

comme le soulignent deux militantes interviewées pour cet article<sup>1</sup>, « nous ne cachons pas nos engagements politiques, ni nos combats, mais nos maisons sont ouvertes et chacun.e reste libre d'adhérer ou non »<sup>2</sup>. Les 11 maisons médicales se situent en Flandre (Hoboken, Zelzate, Genk, Deurne, Lommel), en Wallonie (Marcinelle, Herstal, La Louvière, Seraing) et dans la Région de Bruxelles-Capitale (Schaerbeek et Molenbeek). Des médecins, des infirmier.e.s et du personnel d'accueil forment l'équipe de base, rejoints en fonction des besoins locaux par des kinésithérapeutes, psychologues, diététicien.ne.s et assistant.e.s social.e.s. Médecine pour le Peuple regroupe aujourd'hui quelque 220 salariés, des bénévoles et environ 25 000 patient.e.s. Tous et toutes constituent la force de Médecine pour le Peuple et se sont mobilisé.e.s à de nombreuses reprises pour défendre ses médecins et son modèle de santé pour tous et toutes.

## HOBOKEN EN 1971 : ICI ON SOIGNE « GRATIS »

L'origine de Médecine pour le Peuple remonte au 7 février 1971, lorsque Kris Merckx et Michel Leyers ouvrent leur premier cabinet médical à Hoboken, une commune ouvrière située près d'Anvers (aujourd'hui un district d'Anvers)<sup>3</sup>. Kris Merckx est un militant communiste. Pendant ses études de médecine à l'Université catholique de Louvain (1962-1968), il a milité pour la scission de l'université : une université pour les Flamands à Leuven, une pour les Francophones en Wallonie. Délégué des étudiants en médecine, puis pour l'ensemble des facultés, il a rejoint le syndicat étudiant marxiste, le *Studentenvakbeweging* (SVB) créé au printemps 1967. Ce syndicat fait évoluer politiquement la contestation étudiante vers une réforme fondamentale de l'université (participation, démocratisation, réforme des programmes) et milite pour l'ouverture de l'université à toutes les classes sociales, car il s'agit aussi de rapprocher l'université du peuple. En 1968, le SVB décide de sortir des auditoires pour aller vers la classe ouvrière.

Kris Merckx est diplômé en juin 1968, mais il poursuit une spécialisation en médecine interne et reste mobilisé sur différents fronts des luttes ouvrières : les grèves des mineurs du Limbourg (1968 et 1970), celles de Ford-Genk (1968) et Michelin (1969) ainsi que les longues grèves du textile à Gand et des chantiers navals de Cockerill Yards à Hoboken (4 mois en 1970). Présent sur les piquets dans le Limbourg et à Hoboken, Kris Merckx soigne gratuitement des mineurs grévistes et leurs familles. Quand en septembre 1970, le SVB se mue en parti politique d'extrême-gauche « Alle macht aan de arbeiders - Tout le pouvoir aux ouvriers » (AMADA-TPO), Kris Merckx fait partie des fondateurs<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pour comprendre l'histoire et l'évolution de Médecine pour le Peuple, j'ai rencontré Patricia Polanco, l'actuelle responsable nationale, et Rita Vanobberghen, médecin à la maison médicale de Schaerbeek et au centre de santé Josaphat où elle assure des consultations gynécologiques et des interventions IVG. Cette rencontre fut surtout l'occasion de préciser l'organisation de Médecine pour le Peuple et les enjeux contemporains.

<sup>2</sup> Entretien avec Rita Vanobberghen et Patricia Polanco, Molenbeek, 4 novembre 2024.

<sup>3</sup> LEYERS M. et MERCKX K., *De dokter als kamaraad. Voor een geneeskunde in dienst van het volk*, Nijmegen, Stichting Link, s.d. ; MERCKX K., *Médecin du peuple*, Bruxelles, Éditions Aden, 2006.

<sup>4</sup> AMADA est néerlandophone. En décembre 1974, AMADA-TPO élargit son action en Wallonie et adopte ses statuts. Le parti se présente aux élections législatives de juin 1974 : Kris Merckx y mène la liste à Anvers et obtient 4 % des suffrages et 4 606 voix de préférence. Il se présente aussi aux élections communales de 1976 avec plus de 7 500 voix. Anvers est le meilleur point d'ancrage du jeune parti au niveau communal. Sur l'histoire du parti : DELWIT P., *Le PTB. Nouvelle gauche, vieille recette*, Liège, Éditions Luc Pire, 2014 (en particulier les chapitres 4, 7 et 8).

## **De médecins à vocation sociale à Médecine pour le Peuple**

C'est à Hoboken que quelques mois plus tard, en octobre 1971, Kris Merckx choisit d'ouvrir un cabinet médical avec Michel Leyers (qui vient d'être diplômé médecin). Ce lieu n'est pas fortuit. C'est en effet à Hoboken que le délégué syndical des chantiers navals, Jean Saeys, avait attiré l'attention de Kris Merckx sur la maladie des brûleurs qui frappait ces ouvriers exposés aux vapeurs toxiques d'oxyde de zinc. Kris Merckx constate lui aussi les maladies des ouvriers, auxquelles il donne une dimension politique : à l'évidence, « le capitalisme rend malade. Sa loi est celle du profit maximal, la sécurité et la santé des travailleurs est seconde »<sup>5</sup>. L'observation des problèmes sanitaires amorce un travail de recherche pour en définir les causes. L'action politique suit : la dénonciation des conditions de travail, la reconnaissance comme maladie professionnelle et l'obligation pour l'entreprise de prendre en charge les victimes et d'installer des équipements de prévention.

Le délégué syndical Jean Saeys propose alors de rendre pérenne cette « médecine pour le Peuple » et, forts de ce soutien, Kris Merckx et Michel Leyers ouvrent leur cabinet médical « Médecins pour le Peuple ». Les familles ouvrières affluent : le tarif de la consultation correspond au montant INAMI qui est remboursé par la mutuelle, et le patient fait l'économie du ticket modérateur (supplément à charge du patient, que le médecin doit en principe lui réclamer)<sup>6</sup>. Ce n'est pas une médecine « gratuite », mais un acte médical au tarif INAMI, suivant le principe que les travailleurs cotisent à la sécurité sociale et que rien ne justifie de les faire contribuer davantage à leur santé. Ce n'est pas non plus une médecine « au rabais » : chaque consultation dure 20 minutes et plus si nécessaire. Innovante à plus d'un titre, l'approche du patient est aussi globale et politique. Bien avant le dossier médical global<sup>7</sup>, les deux médecins établissent des fiches médicales par patient, ce qui leur permet de faire sur le temps long le suivi des pathologies et des protocoles de soin, mais aussi de repérer les récurrences. Parmi leur patientèle, ils observent sur des femmes migrantes, une ablation systématique de la vésicule, sans qu'elles puissent en expliquer les raisons. Ils dénoncent cette pratique d'interventions « inutiles » remboursées par l'INAMI et ils en tirent une conclusion mobilisatrice : « les soins de santé sont malades du capitalisme et de l'appât du gain »<sup>8</sup>. Au sein de leur patientèle ouvrière, ils constatent certaines pathologies surreprésentées et font le lien avec les conditions de vie, l'environnement et les effets de la pollution sur le développement des maladies, ce qu'ils dénoncent : vivre en bonne santé dans un environnement sain est un droit qui réclame une action politique.

<sup>5</sup> MERCKX K., *Médecin du peuple...*, p. 21.

<sup>6</sup> Les accords médico-mutuellistes de 1964 entérinent le paiement de la médecine à l'acte et fixent le principe de l'intervention de l'INAMI et du ticket modérateur à charge du/de la patient.e. Chaque médecin est invité à respecter par convention ces montants fixés par l'INAMI. Voir le mot-clé « Grève des médecins de 1964 », dans HENDRICK A. et MOREAU J.-L., *De A à Z. Histoire(s) du mouvement des maisons médicales*, Bruxelles, FMM, 2022, p. 53, <https://www.maisonmedicale.org/de-a-a-z-histoires-du-mouvement-des-maisons-medicales/>.

<sup>7</sup> Voir le mot-clé « Dossier médical global (DMG) », dans HENDRICK A. et MOREAU J.-L., *De A à Z...*, p. 41.

<sup>8</sup> MERCKX K., *Médecin du peuple...*, p. 22.

L'initiative est un succès et, avec le soutien de syndicalistes et de patients, l'équipe s'étoffe et le cabinet devient maison médicale. Elle devient aussi un modèle à suivre : dans les années qui suivent, d'autres médecins d'AMADA-TPO décident à leur tour d'ouvrir des maisons médicales Médecine pour le Peuple.

## Le Parti prend le relais

Au congrès d'octobre 1979, AMADA-TPO devient le Parti du travail de Belgique—Partij van de arbeid van België (PTB-PvdA). Le Congrès adopte ses lignes fondamentales et définit sa stratégie d'action. Un réseau de maisons médicales Médecine pour le Peuple est désormais coordonné par le Parti qui en assure le développement et porte ses revendications : la gratuité des soins de santé et des médicaments, la création d'un service national de santé avec des médecins salariés, la nationalisation de l'industrie pharmaceutique<sup>9</sup>. Le Parti met aussi à l'agenda politique des problématiques qui émergent des soins de première ligne, une pratique qui reste d'ailleurs toujours d'actualité : en 2024, Médecine pour le Peuple mène une enquête sur les troubles musculosquelettiques dans le secteur des titres-services, tandis que les député.e.s PTB dans les différents parlements appellent à l'élargissement de la reconnaissance de maladies professionnelles.



Dépliants de Médecine pour le Peuple, ca. 2024. L'association mène une action collective pour aider les travailleurs et travailleuses à obtenir la reconnaissance de leurs maladies professionnelles (CARHOP).



## Quand le travail rend malade

A Médecine pour le Peuple, nous adoptons une approche complète de la santé.

Pour nous, votre bien-être ne se limite pas aux symptômes physiques ; il englobe également votre environnement, votre travail et vos activités quotidiennes.

Notre équipe s'engage à traiter non seulement les maladies, mais aussi les facteurs qui les causent.

Nous croyons fermement qu'un avenir sain commence par prendre en compte tous les aspects de votre vie qui influent sur votre

<sup>9</sup> Solidaire, n° 36, 21 septembre 1983, p. 11.

## LE RÉSEAU MÉDECINE POUR LE PEUPLE SE CONSOLIDE

À la suite de l'intégration de Médecine pour le Peuple dans le plan d'action du PTB-PvdA en 1979, des équipes interdisciplinaires ouvrent de nouveaux centres de santé ancrés dans un milieu ouvrier (Genk, Zelzate, etc.). Souvent, le PTB envoie les futur.e.s médecins faire un stage en usine pour qu'ils expérimentent la condition ouvrière avant d'exercer comme médecin. En Wallonie, Herstal est lancé en 1980 et en Région bruxelloise, Molenbeek est inauguré le 3 octobre 1986, avec une volonté affirmée de rencontrer les besoins des populations immigrées et de lutter contre le racisme<sup>10</sup>. En 1985, ce sont neuf ASBL qui salariant 25 praticiens, des psychologues, des assistants sociaux et des infirmières et Médecine pour le Peuple a désormais un responsable national, Harry Dewitte. À partir de 1984, la coordination organise un week-end annuel de rencontre qui est ouvert à tous les travailleurs et travailleuses et à tous les étudiant.e.s du secteur des soins de santé. Ils y abordent les principes de fonctionnement des maisons médicales car « opter pour une médecine au service du peuple, c'est se mettre du côté des travailleurs, de la révolution et du PTB »<sup>11</sup>. Le 17 juin 1987, le premier numéro trimestriel *Médecine pour le Peuple* paraît, qui est entièrement consacré aux « marchands de pilules ». Il forme un supplément de 12 pages au journal *Solidaire* du PTB<sup>12</sup> et ses articles permettent de mutualiser les pratiques et de construire un socle commun pour une politique de santé portée par le Parti.

Depuis 2002, toutes les maisons médicales de Médecine pour le Peuple fonctionnent selon le principe du forfait<sup>13</sup>. Celles situées en Wallonie ainsi que Schaerbeek<sup>14</sup>, sont affiliées à la [Fédération des maisons médicales \(FMM\)](#)<sup>15</sup>. En Flandre, la coordination du secteur de la santé de première ligne est assurée depuis 1991 par la *Vereniging van Wijkgezondheidscentra* [Association des centres de santé de quartier].

<sup>10</sup> « Médecine pour le Peuple inaugure une nouvelle maison médicale à Bruxelles. Après le Tigré africain, un quartier immigré à Molenbeek », *Solidaire*, n° 37, 1<sup>er</sup> octobre 1986, p. 12.

<sup>11</sup> *Solidaire*, n° 12, 19 mars 1986, p. 11.

<sup>12</sup> AMADA publie dès septembre 1970 un bulletin, qui devient mensuel, bimensuel puis hebdomadaire. En 1973, *TPO Tout le pouvoir aux ouvriers* est publié. *Concret* (1982), puis *Solidaire. Hebdomadaire du Parti du travail de Belgique* (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1982), prennent le relais.

<sup>13</sup> Introduit en 1982, le paiement au « forfait » résulte d'un contrat qui lie un patient à une maison médicale. Le patient bénéficie gratuitement de consultations dans sa maison médicale, cette dernière recevant un montant forfaitaire mensuel de la part de la mutuelle. Voir « Forfait » (financement au), dans HENDRICK A. et MOREAU J.-L., *De A à Z...*, p. 49-50.

<sup>14</sup> Lors de l'installation des instances de la Région de Bruxelles-Capitale, la maison de Médecine pour le Peuple de Schaerbeek a opté pour la Commission communautaire francophone (COCOF). La Maison médicale de Molenbeek a fait le choix de la *Vlaamse gemeentschapscommissie* (VGC) et relève du régime néerlandophone, mais l'accueil se fait dans les deux langues, et dans beaucoup d'autres vu la diversité de la patientèle.

<sup>15</sup> <https://www.maisonmedicale.org/de-a-a-z-histoires-du-mouvement-des-maisons-medicales/>.

## LUTTER POUR UN AUTRE MODÈLE DE MÉDECINE

En pratiquant une médecine selon les principes communistes, Kris Merckx et Michel Leyers enfreignent les règles de l'exercice médical et portent potentiellement atteinte aux intérêts des praticiens privés. Leurs confrères d'Hoboken ne tardent d'ailleurs pas à déposer plainte pour concurrence déloyale auprès de l'Ordre des médecins, qui leur intime l'obligation de réclamer le ticket modérateur, ce qu'ils refusent. Le 11 décembre 1972, l'Ordre des médecins prononce une première sanction à l'encontre de Kris Merckx, qui écope d'une semaine de suspension de l'exercice médical pour non-respect de « l'égalité entre collègues, nécessaire à une médecine équilibrée et digne, en demandant des honoraires inférieurs à ceux stipulés dans les accords »<sup>16</sup>. Il sera ensuite poursuivi au pénal pour exercice illégal de la médecine.

Entre 1970 et 1979, quasi tous les médecins de Médecine pour le Peuple subissent le même scénario : suspension par l'Ordre des médecins, refus d'obtempérer et maintien de leurs pratiques médicales, procès pour exercice illégal de la médecine. Les condamnations sont loin d'être insignifiantes, allant d'une simple remontrance à des peines de prison (avec sursis ou ferme). En 1973, le Parquet va jusqu'à réclamer que Kris Merckx se soumette à un examen psychiatrique... ce qu'aucun psychiatre n'accepte de faire, la question étant politique et non médicale. À chaque fois, Médecine pour le Peuple peut compter sur sa patientèle pour défendre ses docteurs et son modèle de soins : « Het volk steunt de rode dokters » [le peuple soutient les médecins rouges]<sup>17</sup>. Dès 1973, un Front de soutien contre les poursuites s'organise pour répondre aux menaces.



Cette affiche d'AMADA-TPO de 1972, montre la confrontation entre les médecins communistes (qui défendent « les travailleurs ») et les praticiens soutenus par l'Ordre des médecins (qui défendent leur « fric »), (Médecine pour le Peuple).

<sup>16</sup> *Solidaire*, n° 6, 13 février 1985, p. 9.

<sup>17</sup> AMADA, n° 23, 13 mars 1972, p. 8.

## Lutter contre le monopole de l'Ordre des médecins

En décembre 1979, les Chambres syndicales des médecins (dont le leader est le docteur Wynen), contestent les mesures inscrites dans la loi programme du gouvernement Martens I (avril 1979-1980) à savoir l'inscription obligatoire du patient chez un généraliste, l'obligation de consulter un généraliste avant de consulter un spécialiste, l'introduction de la souche fiscale jointe à l'attestation de soins, le contrôle de la production des actes médicaux (profils de praticiens) et l'obligation du carnet médical pour chaque patient, ce qui à leurs yeux, violerait le secret médical. D'autres mesures portent sur le prix des médicaments, la maîtrise de la croissance en biologie clinique, la limitation des équipements et des infrastructures. Vu le manque de concertation, le mot d'ordre de grève, soutenu par l'Ordre des médecins, est lancé le 21 décembre 1979. Sept médecins sur dix suivent le mouvement.



À partir des années 1970, la légitimité des procédures disciplinaires et des sanctions infligées par l'Ordre des médecins est contestée. Caricature parue dans *Actualités Santé* : une publication du GERM, n° 25, septembre 1980, p. 37 (CARHOP).

Estimant cette grève non fondée, près de 3 500 médecins (dont ceux et celles de Médecine pour le Peuple) la boycottent, et ils reçoivent le soutien de bon nombre de mouvements de gauche. Un « appel des 300 médecins », auquel participent les médecins de Médecine pour le Peuple, est publié en mars 1980<sup>18</sup>. Ces médecins accusent l'Ordre d'avoir manqué à sa neutralité et exigent sa réforme en un Conseil national d'éthique médicale composé de médecins, de moralistes et de représentants des patients. S'ensuit la mise en place d'un groupe de pression « Aktie Order-Action Ordre » et le refus de payer leur cotisation à l'Ordre. Les conséquences sont immédiates : la cotisation est une obligation légale et l'Ordre ordonne aux médecins « rebelles » de la payer et, à défaut, ordonne la saisie de leurs biens et/ou de leur salaire.

La résistance s'organise. Les violences policières à l'occasion des saisies (à Zelzate en 1983, à Genk en 1985) et les lourdes condamnations des médecins, soulèvent des protestations dans différents milieux : des manifestations sont organisées, des pétitions circulent pour exiger une réforme de l'Ordre, la fin de l'exclusion des médecins de Médecine pour le Peuple de l'organisation des gardes médicales et le droit à une médecine alternative. Cinq professeurs d'université lancent à leur tour un Appel largement relayé<sup>19</sup> pour la défense de Médecine pour le Peuple et pour la suppression de l'Ordre des médecins car « la situation est grave, quand de tels médecins, symboles d'une société nouvelle, sont si durement frappés »<sup>20</sup>. La large mobilisation oblige finalement Ordre des médecins à faire marche arrière.

SUPPLEMENT SPECIAL

# Démocratique, L'ordre ?

AU SOMMAIRE :

- L'Ordre des médecins est-il menacé par un complot nazi ?
- L'appel des "300" ;
- Une réaction du Dr Wynen ;
- La réponse des "300" ;
- Quatre propositions de loi récentes ;
- Le point de vue du député Lode Hancké ;
- Etc.

il faudrait  
d'abord définir  
la démocratie



Contestation de l'autorité de l'Ordre des médecins. Dessin paru dans *Actualités Santé : une publication du GERM*, n° 28/29, décembre 1980 / janvier 1981 (CARHOP).

<sup>18</sup> Voir les mots-clés « Appel des 300 » et « Grève des médecins de 1979 », dans HENDRICK A. et MOREAU J.-L., *De A à Z...*, p. 24 et 54.

<sup>19</sup> *Solidaire*, n° 7, 20 février 1985, p. 10, publie la liste des signataires, les motions de soutien et mentionne un éditorial d'Ernest Glinne (député européen socialiste) paru dans le journal *Le Peuple* des 12 et 13 février 1985, où il évoque son projet de loi déposé en 1974 visant à supprimer l'Ordre des médecins.

<sup>20</sup> *Solidaire*, n° 6, 13 février 1985, p. 8. Il s'agit de Jean-Jacques Amy (VUB), Jaap Kruithof (UGent et UAntwerpen), Lise Thiry (ULB), Lode Van Outryve (KUL), Françoise Tulkens (UCL).

La pression contre les médecins qui refusent de verser leur cotisation, et en particulier ceux qui exercent à Médecine pour le Peuple, s'estompe quelque peu, mais il faudra encore attendre plus de 30 ans pour une résolution du conflit. Dans le *Journal du médecin* du 28 janvier 2019, Michel Deneyer (vice-président néerlandophone de l'Ordre) et Dirk Van Duppen (de Médecine pour le Peuple) annoncent que l'Ordre cessera ses poursuites et que Médecine pour le Peuple mettra fin à sa grève des cotisations. « C'est la fin d'un long conflit : le club est à nouveau complet et les médecins de Médecine pour le Peuple font dorénavant à nouveau partie de la profession », précise le rédacteur, Geert Verrijken. Cette réunification ne s'est pas faite sans difficulté et des efforts mutuels ont été nécessaires pour atteindre ce but : « du *mea culpa* de l'Ordre vis-à-vis des médecins de Médecine pour le Peuple, en 2014, à l'acceptation d'entreprendre des réformes fondamentales et des nouvelles initiatives attendues par Médecine pour le Peuple (...) comme un nouveau code de déontologie en 2015, ont permis de rapprocher les points de vue et d'enterrer la hache de guerre ! »<sup>21</sup> « Aujourd'hui », constate Kris Merckx, « grâce à notre mobilisation et celle de nos patients, l'Ordre des médecins reconnaît la plus-value de notre approche sociale. La médecine gratuite est maintenant largement répandue en Belgique grâce au système du forfait qui assure qualité médicale et engagement social »<sup>22</sup>.

## EN 2021, MÉDECINE POUR LE PEUPLE A FÊTÉ SES 50 ANS D'EXISTENCE

Le 18 avril 2021, Médecine pour le Peuple a fêté ses 50 ans d'existence. Créée en 1971 par deux médecins militants d'inspiration marxiste-maoïste, le mouvement a gardé intacte sa volonté d'allier la santé de première ligne et l'action politique, posture qu'elle revendique tant sur son [site internet](#) et que dans sa charte « Texte de vision », revue et rééditée en 2022 : « En plus d'être des maisons médicales, nous sommes aussi des centres d'action. Pour combattre les maladies, nous pensons que nous devons sortir de nos cabinets médicaux et nous pencher sur les conditions sociales qui rendent les gens malades. »<sup>23</sup> À Médecine pour le Peuple, les collaborateurs.trices et les patient.e.s veulent changer la société.

L'approche est politique, marxiste plus précisément. Elle repose sur trois revendications majeures : la santé est un droit, ce qui signifie pour les patient.e.s, l'accès universel et gratuit à des soins et à une médecine de qualité. La seconde repose sur le constat que les inégalités sociales, le travail et un environnement dégradé impactent directement la santé des plus précaires, à savoir les classes populaires : « Si les enfants ont trop de plomb dans le sang », précise Sofie Merckx, médecin, députée fédérale et porte-parole de Médecine pour le Peuple « il faut combattre le problème de pollution de l'air dans le quartier. Si les médicaments sont trop chers, nous luttons contre le pillage de la sécurité sociale par l'industrie pharmaceutique. »<sup>24</sup> La recherche est nécessaire pour identifier les déterminants d'une

<sup>21</sup> VERRIJKEN G. (rédacteur), « Un conflit vieux de 40 ans enterré », *Journal du médecin*, 28 juin 2019. Merci à Rita pour l'accès à cet article réservé aux médecins, <https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/un-conflit-vieux-de-40-ans-en-terre/article-normal-40769.html>, page consultée le 15 novembre 2024.

<sup>22</sup> Témoignage de Kris Merckx, <https://medecine-pour-le-peuple.be/>, page consultée le 15 novembre 2024.

<sup>23</sup> Page d'accueil du site web de Médecine pour le Peuple, <https://medecine-pour-le-peuple.be/>, page consultée le 15 novembre 2024 ; *Parce que la santé est un droit. Texte de vision*, Hoboken, Médecine pour le Peuple, 2022.

<sup>24</sup> « Médecine pour le Peuple fête ses 50 ans ! », <https://medecine-pour-le-peuple.be/articles/actualites/medecine-pour-le-peuple-fete-ses-50-ans>, page consultée le 15 novembre 2024.

dégradation très inégalitaire des conditions de vie et agir pour les supprimer. Chacun.e a le droit de travailler sans se rendre malade et a le droit de vivre dans un environnement sain. Enfin, Médecine pour le Peuple critique le système de santé capitaliste visant le profit de certains (médecins, laboratoires, industries pharmaceutiques) au détriment des populations. Pour cette organisation médicale et politique, « la santé n'est pas une marchandise ! »<sup>25</sup> C'est dans notre ADN, poursuit Janneke Ronse, infirmière et présidente de Médecine pour le Peuple : « regarder au-delà des quatre murs de notre cabinet et travailler avec nos patients pour apporter un changement social. Nous refusons d'accepter le monde tel qu'il est et nous nous battons depuis 50 ans aux côtés des travailleurs. Tant qu'il y aura des injustices, Médecine pour le Peuple sera là. »<sup>26</sup>



Le droit à la santé, la revendication phare des maisons médicales de Médecine pour le Peuple.  
Couvertures des brochures présentant leur projet politique, 2010 & 2022 (CARHOP).

## POUR CITER CET ARTICLE

COENEN M.-Th. « Médecine pour le Peuple : des maisons médicales luttent pour le droit à la santé », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 25 : Les maisons médicales. Le droit à la santé pour tous et toutes !, décembre 2024, mis en ligne le 18 décembre 2024, [www.carhop.be](http://www.carhop.be).

<sup>25</sup> Le droit à la santé et une société en bonne santé : *texte de vision*, Bruxelles, Médecine pour le Peuple, 2010 ; *Parce que la santé est un droit....*

<sup>26</sup> « Médecine pour le Peuple fête ses 50 ans ! »...